



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 031-213102932-20260428-2026_04_28D04-DE

Berger
Levrault



Date de convocation : 16/04/2025

Nombre de Membres

En exercice : 09

Présents : 06

Votants : 08

N° 26.04.28- D04

OBJET : Approbation du compte de gestion 2025.

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril, les Membres du Centre Communal d'Action Sociale sont réunis sous la présidence de : Mme GARGADENNEC Nathalie.

Etaient présents : ANTONNUCCI Danièle, CHOISNET Cécile, COHEN Anne-Lise, CROIZARD Gilles, DESPIERRE Michèle, GARGADENNEC Nathalie.

Etaient excusés : ALMANSA Marie-France, BEGUE Monique, HASSAKOU Amina.

Secrétaire de séance : Anny RAVIX

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration déclare à l'unanimité des membres présents que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Délibération rendue exécutoire
en application de l'article L 2131-1
Compte tenu de la transmission en Préfecture
le..... et publication le

La Présidente du CCAS,



GARGADENNEC Nathalie